

La folie de l'obligation

Patrick Hochart

- :- :- :- :- :- :-

À Philippe Beucké in Memoriam

Je me propose d'aborder aujourd'hui la question épineuse de l'obligation, soit sans doute ce qui est au cœur la philosophie politique classique, laquelle n'a cessé, au moins de Hobbes jusqu'à Rousseau, d'interroger l'énigme de l'obligation et de s'enquérir de son fondement ou de sa facture, comme en témoigne, par exemple, le sommaire du *Contrat social* dans la cinquième des *Lettres écrites de la montagne* : « Qu'est-ce qui fait que l'Etat [i.e. : la *République* ou le *corps politique*, « lequel est appelé par ses membres *Etat* quand il est passif, *Souverain* quand il est actif, *Puissance* en le comparant à ses semblables » (CS, I, 6, III, p.362)] est un ? C'est l'union de ses membres. Et d'où naît l'union de ses membres ? De l'obligation qui les lie. Tout est d'accord jusqu'ici. Mais quel est le fondement de cette obligation ? Voilà où les auteurs se divisent » (III, p.806). Ainsi l'obligation apparaît comme le creuset même du « corps moral et collectif » ou de la « personne publique » que constitue une *Cité* (CS, I, 6, III, p.361), à la fois comme la forme même de l'impératif moral et comme le nœud même du vivre ensemble qui assure, en qualité de lien social, la consistance du collectif, soit encore comme l'équivalent « moral » des forces qui façonnent la cohésion d'un corps physique, en sorte que la réflexion politique ne laisse pas de se demander ce qui transforme la « force en droit et l'obéissance en devoir » (CS, I, 3, III, p.354).

Cette question, j'entends l'ébaucher à travers les dernières réflexions de S. Weil durant les quelques mois, d'une fécondité stupéfiante, qu'elle vécut à Londres au sein de la France combattante (14 dec. 42-15 avril 43, « les quatre mois que j'ai passés à Hill Street », à Closon, 26/07/43, p.17), telles qu'elles se trouvent consignées dans le livre que Camus, son premier éditeur, intitula *L'Enracinement* (1949) et dans le recueil qui a pour titre *Ecrits de Londres et dernières lettres* (1957). Sans doute la « personne » de S. Weil est-elle au plus haut point attachante, encore qu'à certains égards révoltante, en tout cas d'une singularité sans pareille, dont la fascination se prête à la facture romanesque (à

preuve le personnage de Lazare dans *Le bleu du ciel* de Bataille) et qui conjugue les figures de la grande intellectuelle indocile, de l'établie en usine, de l'engagée dans la guerre d'Espagne, de la résistante, de la sainte, de la mystique, de la « vierge folle »... , tant et si bien que cette personnalité quasi mythique risque d'offusquer ou d'éclipser la philosophe qui n'a cessé, jusqu'à son dernier souffle, d'éprouver ce qu'elle appelle « le besoin de vérité »¹ et de porter toute son « attention » à la quête d'une « vérité agissante »², « expérimentale »³, ce qui fait d'elle un des esprits le plus aigu et le plus épris de clarté du siècle précédent. A ce compte, quelle que soit la tonalité, chrétienne ou autre, qui teinte son inspiration, S. Weil n'a jamais appartenu à aucune Eglise et, à l'encontre de tout dogmatisme, ne laisse pas de soumettre les articles de sa foi à une exigence inconditionnée de vérité qui mette en contact « avec de la réalité »⁴.

¹ *Carnet de Londres*, OC, VI, 4, Paris, 2006, p.387 : « Manuscrit : ajouter besoin de vérité » ; *L'enracinement ou prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, 2014 (nous nous rapportons à cette édition sans autre mention que celle de la page), p.110 : « Le besoin de vérité est plus sacré qu'aucun autre. Il n'en est pourtant jamais fait mention » ; cf. la lettre à Maritain du 27 /07/42, in *Cahier de l'Herne*, Paris, 2014, p.312 : « Je ne peux pas cesser purement et simplement d'y penser [à tout ce qui la sépare de l'Eglise et en particulier, au fait que « je ne puis me résoudre à admettre que j'aie le devoir, ni même le droit, de soumettre ma pensée à la juridiction de l'Eglise »] par un acte de soumission, car j'ai quelque chose comme une vocation philosophique. (Soit dit en passant, j'étais jadis professeur de philosophie.) J'emploie le mot vocation comme indiquant, non une capacité, mais une obligation ».

² « Il y a une grande différence entre une vérité reconnue pour telle, et en cette qualité introduite, accueillie dans un esprit, et une vérité qui se trouve dans l'âme à l'état agissant et possède la vertu d'y détruire les erreurs évidemment incompatibles avec elle. [...] Avoir dans l'esprit une très grande quantité de vérité inerte est d'une faible utilité. Mais un grain infinitésimal de vérité agissante, de proche en proche détruit toute l'erreur » (*Carnet de Londres*, OC, VI, 4, p.381) ; cf. *Cette guerre est une guerre de religions*, EL, p.103-104 : « Mais cet infiniment petit est réel. Là où il est absent, rien d'imaginaire ne peut le remplacer ».

³ « La vérité ne se trouve pas par preuve, mais par exploration. Elle est toujours expérimentale » (VI, 4, p.177 ; cf. p.306 : « Si un homme surprend la femme qu'il aime et à qui il avait donné toute sa confiance en flagrant délit d'infidélité, il entre en contact brutal avec la vérité. S'il apprend qu'une femme qu'il ne connaît pas, dont il entend pour la première fois le nom, dans une ville qu'il ne connaît pas davantage, a trompé son mari, cela ne change aucunement sa relation à la vérité. Cet exemple fournit la clef. L'acquisition des connaissances fait approcher de la vérité quand il s'agit de la connaissance de ce qu'on aime, et en aucun autre cas ».

⁴ « Amour de la vérité est une expression impropre. La vérité n'est pas un objet d'amour. Elle n'est pas un objet. Ce qu'on aime, c'est quelque chose qui existe, que l'on pense, et qui par là peut être une occasion de vérité ou d'erreur. Une vérité est toujours la vérité de quelque chose. La vérité est l'éclat de la réalité. L'objet de l'amour n'est pas la vérité mais la réalité. Désirer la vérité, c'est désirer un contact direct avec de la réalité. Désirer un contact avec une réalité, c'est l'aimer. On ne désire la vérité que pour aimer dans la vérité. On désire connaître la vérité de ce qu'on aime. Au lieu de parler d'amour de la vérité, il vaut mieux parler d'un esprit de vérité dans l'amour. [...] Ce que nous traduisons par "esprit de vérité" signifie l'énergie de la vérité, la vérité comme force agissante. L'amour pur est cette force agissante, l'amour qui ne veut à aucun prix, en aucun cas, ni du mensonge ni de l'erreur » (p.306-307) ; « L'amour réel veut avoir un objet réel, et en connaître la vérité, et l'aimer dans sa vérité, tel qu'il est » (*Carnet de Londres*, VI, 4, p.379) ; cf. id., p.388 : « Le plaisir est l'illusion d'un bien attaché à sa propre existence [à sa « personne »]. C'est une illusion permanente ; la douleur même est mêlée à quelque degré de plaisir. A certains moments, amenés par un excès de détresse physique, l'illusion disparaît complètement. On voit alors sa propre existence à nu, comme un simple fait qui ne porte *aucun* caractère de bien. Cela est affreux. Et cela est la vérité. (Puissé-je donc avoir beaucoup de ces moments et ne jamais en oublier la leçon.) » ; à M. Schumann, EL, p.213 : « ...pour moi personnellement, la vie n'a pas d'autre sens, et n'a jamais eu au fond d'autre sens, que l'attente de la vérité ».

Telle est assurément la portée du mot d' « obligation » dans son usage weilien, sa vertu agissante et inspirante qui, de même que Rousseau dissipe le « galimatias inexplicable » dans lequel nous enferme le « prétendu droit » du plus fort (CS, I, 3, III, p.354), suffit à dissiper les mensonges les mieux établis en nous faisant éprouver que nous ne sommes véritablement liés aux autres qu'autant que nous sommes inconditionnellement liés au Bien, ou plutôt à *du* Bien, à du « bien absolu » (p.404), à « du bien à l'état pur » (EL, p.30) qui, à l'instar de l'idée du Bien chez Platon, se situe *epekeina tès ousias* (Rep., VI, 509 b-c ; cf. p.398, 403, 409 et 78) - au-delà de ce qui est, du monde, « au-delà de l'essence » ou de la présence, puisqu'aussi bien « notre bien est absent » et que nous avons des « aspirations » à son égard plus que des « valeurs » (EL, p.169 ou V, 2, p.380) - et inversement que nous ne sommes véritablement liés à du Bien qu'autant que nous sommes inconditionnellement liés aux autres ou que nous sommes fous de justice ; autrement dit, cette mystique, sur le mode platonicien, est aussi, et du même mouvement, une syndicaliste avertie.

En situant son « second “grand œuvre”⁵ qui présente « des caractères de prolifération cancéreuse »⁶ encore qu'il fasse bloc⁷, dans l'horizon d'une « déclaration », S. Weil répond, en quelque sorte, à la commande qui lui est faite – dans le cadre du commissariat à l'Intérieur et de la sous-section de la réforme de l'Etat, à laquelle elle participe (p.18) - telle qu'elle est formulée dans la conférence d'A. Philip, le 7 novembre 42⁸ ; ainsi se conforme-t-elle à l'exigence d'une « confession de foi » (ibid.)⁹ et va même jusqu'à rédiger une sorte de « préambule d'une Déclaration officielle »¹⁰.

⁵ Lettre du 22/05/43 à ses parents in *Ecrits de Londres et dernières lettres* (EL), Paris, 1957, p.237 : « J'ai fait un second “grand œuvre”, ou plutôt je suis en train, car ce n'est pas fini » ; son premier « grand œuvre », resté inédit, n'est autre que ses *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale* (1934).

⁶ Aux mêmes le 17/04/43, p.232 : « Car mes petites idées personnelles et ma petite conception du monde ont continué dans une certaine mesure, depuis que je suis ici, à présenter des caractères de prolifération cancéreuse ».

⁷ « C'est un bloc massif. Ce qui s'y ajoute fait bloc avec le reste. A mesure que le bloc croît, il devient plus compact. Je ne peux pas le distribuer en petits morceaux » (aux mêmes, 18/07/43, p.250).

⁸ *Les fondements juridiques et moraux de la Résistance française*, p.432 : « Il est donc nécessaire dans toute société civilisée que soient affirmés les principes juridiques fondamentaux qui définissent l'état de civilisation auquel est parvenue à un certain moment une communauté nationale. C'est ce qu'ont fait dans le passé les déclarations des droits de l'homme. C'est, croyons-nous, ce qui devra à nouveau être notre œuvre de demain. La France qui sortira de la guerre devra se définir par une nouvelle déclaration des droits adaptée aux connaissances sociologiques actuelles et développée dans ses conséquences économiques et sociales ; cette déclaration des droits sera une véritable confession de foi ; elle servira à définir la communauté nationale » ; cf. p.18, n.3 le « Projet d'une déclaration des droits de la personne » qui fut fourni à S. Weil à titre de document de travail et qui s'inscrivait sans doute dans la ligne selon laquelle « les valeurs universelles sont entièrement centrées sur l'idée fondamentale du caractère sacré de la personne humaine » (*Les fondements juridiques et moraux...*, p.429 ; cf. id., p.432). En même temps circule, dans l'entourage de R. Cassin, « une liste en quinze points des “Devoirs de l'homme et du citoyen” » (p.15 n.1).

Déclaration¹¹ donc pour autant qu'il s'agit d'énoncer des « principes »¹² qui valent au-delà de toute preuve¹³, qui ne sont fondés sur rien¹⁴ et qui récusent tout

⁹ Si ce n'est qu'elle ouvre son « Etude pour une déclaration des obligations envers l'être humain » par une « Profession de foi », formule plus conforme à la « profession de foi purement civile » du *Contrat social* (IV, 8, III, p.468), ouvrage dont elle encourage la lecture : « Rousseau avait montré clairement que la lutte des partis tue automatiquement la République. Il en avait prédit les effets. Il serait bon d'encourager en ce moment la lecture du *Contrat social* » (p.102) ; cf. *Note sur la suppression générale des partis politiques* (EL, p.127-28) : « Quelques chapitres mis à part, peu de livres sont beaux, forts, lucides et clairs comme le *Contrat Social*. On dit que peu de livres ont eu autant d'influence. Mais en fait tout s'est passé et se passe encore comme s'il n'avait jamais été lu ».

¹⁰ Cf. le « Texte condensé qui pourrait peut-être vraiment constituer le préambule d'une Déclaration officielle ? » (p.409), lequel figure en tête de l'*Etude pour une déclaration des obligations envers l'être humain* (p.403) ou, dans une première version, d'une *Déclaration fondamentale des obligations envers tous les êtres humains* (p.398) et commence par ces mots : « Il est une réalité située hors du monde et qui échappe à toutes les facultés humaines excepté l'attention et l'amour. A elle répond l'exigence de bien absolu qui est toujours au centre du cœur de tout homme » (p.409 ; cf. EL, p.169-70 ou V, 2, p.379-380).

¹¹ Ou plus précisément « prélude à une déclaration », suivant l'exigence platonicienne de faire précéder toute proclamation législative d'un *prooimion* exposant ce qui l'inspire (*Lois*, IV, 720b et sq. ; cf. EL, p.43-44 : « Les mots de la région moyenne, droit, démocratie, personne, sont de bon usage dans leur région, celle des institutions moyennes. L'inspiration dont toutes les institutions procèdent, dont elles sont comme la projection, réclame un autre langage. [...] Cet ordre impersonnel et divin de l'univers a pour image parmi nous la justice, la vérité, la beauté. Rien d'inférieur à ces choses n'est digne de servir d'inspiration aux hommes qui acceptent de mourir ; id., p.70 : « Cette Déclaration serait destinée à inspirer la vie du pays » ; cf. p.244 et sq. : « Le problème d'une méthode pour insuffler une inspiration à un peuple est tout neuf » ; p.250 : « le mouvement français de Londres a actuellement, pour peu de temps peut-être, ce privilège extraordinaire qu'étant dans une large mesure symbolique, il lui est permis de faire rayonner les inspirations les plus élevées sans discrédit pour elles ni inconvenance de sa part »).

¹² Tel est du moins le terme dont use A. Philip (cf. supra n.7), alors que S. Weil lui préfère celui d'« inspiration » (cf. note précédente et p.271-74 : « L'inspiration est une tension des facultés de l'âme qui rend possible le degré d'attention indispensable à la composition sur plans multiples. Celui qui n'est pas capable d'une telle attention en recevra un jour la capacité, s'il s'obstine avec humilité, persévérance et patience, et s'il est poussé par un désir inaltérable et violent. S'il n'est pas la proie d'un tel désir, il n'est pas indispensable qu'il fasse des vers. La politique elle aussi est un art gouverné par la composition sur plans multiples. Quiconque se trouve avoir des responsabilités politiques, s'il a en lui la faim et la soif de la justice, doit désirer recevoir cette faculté de composition sur plans multiples, et par suite doit infailliblement la recevoir avec le temps. Seulement aujourd'hui le temps presse, les besoins sont urgents. [...] C'est pourquoi la presque totalité des opinions politiques et des discussions où elles s'opposent est aussi étrangère à la politique que le choc des opinions esthétiques dans les brasseries de Montparnasse est étranger à l'art. [...] On ne regarde presque jamais la politique comme un art d'espèce tellement élevée. Mais c'est qu'on est accoutumé depuis des siècles à la regarder seulement, ou en tout cas principalement, comme la technique de l'acquisition et de la conservation du pouvoir. Or le pouvoir n'est pas une fin. Par nature, par essence, par définition, il constitue exclusivement un moyen. Il est à la politique ce qu'est un piano à la composition musicale. Un compositeur qui a besoin d'un piano pour l'invention des mélodies se trouvera embarrassé s'il est dans un village où il n'y a pas. Mais si on lui en procure un, il s'agit alors de composer. Malheureux que nous sommes, nous avons confondu la fabrication d'un piano avec la composition d'une sonate » ; cf. encore *La personne et le sacré* (EL, p.42) : « La vertu d'illumination et de traction vers le haut réside dans ces mots eux-mêmes, dans ces mots comme tels, non dans aucune conception. Car en faire bon usage, c'est avant tout ne leur faire correspondre aucune conception. Ce qu'ils expriment est inconcevable. Dieu et vérité sont de tels mots. Aussi justice, amour, bien. De tels mots sont dangereux à employer. Leur usage est une ordalie. Pour qu'il en soit fait un usage légitime, il faut à la fois ne les enfermer dans aucune conception humaine et leur joindre des conceptions et des actions directement et exclusivement inspirées par leur lumière. Autrement ils sont rapidement reconnus par tous comme étant du mensonge »).

¹³ « ...l'obligation est d'un ordre de certitude bien supérieur à celui où habitent les preuves » (p.220) ; « Quand ce qui est en question est le bien, la beauté est une preuve rigoureuse et certaine ; et même il ne peut y en avoir aucune autre. Il est absolument impossible qu'il y en ait aucune autre » (p.321).

¹⁴ « Cette obligation [envers « l'être humain comme tel »] est inconditionnée. Si elle est fondée sur quelque chose, ce quelque chose n'appartient pas à notre monde. Dans notre monde, elle n'est fondée sur rien. C'est l'unique obligation relative aux choses humaines qui ne soit soumise à aucune condition » (p.79).

fondement tant naturel que conventionnel¹⁵, soit qui, en un sens, relèvent de la « folie », de la *mania*¹⁶.

Aussi bien ne va-t-elle guère souscrire au programme d' « une nouvelle déclaration des droits »¹⁷ qui s'entoure d'une référence à Maritain¹⁸ et qui tient à « l'idée fondamentale du caractère sacré de la personne humaine » (p.429, 432), puisqu'elle commence par en prendre radicalement le contre-pied. D'abord, à l'encontre de Maritain¹⁹ et de la tradition romaine²⁰, il ne s'agit pas de proclamer des droits, mais

¹⁵ « Cette obligation ne repose sur aucune situation de fait, ni sur les jurisprudences, ni sur les coutumes, ni sur la structure sociale, ni sur les rapports de force, ni sur l'héritage du passé, ni sur l'orientation supposée de l'histoire. Car aucune situation de fait ne peut susciter une obligation. Cette obligation ne repose sur aucune convention » (ibid. ; cf. EL, p.24 sur le mensonge du « droit naturel »).

¹⁶ « Folie » qui n'est autre que « l'esprit de justice », « la fleur suprême et parfaite de la folie d'amour » (*Luttons-nous pour la justice ?*, EL, p.56), seul à même de répondre « aux Athéniens meurtriers de Mélos » : « Elles [ces paroles] les auraient bien fait rire. Ils auraient eu raison. Elles sont absurdes. Elles sont folles. [...] La folie d'amour, quand elle a saisi un être humain, transforme complètement les modalités de l'action et de la pensée. Elle est apparentée à la folie de Dieu. La folie de Dieu consiste à avoir besoin du libre consentement des hommes. Les hommes fous d'amour pour leurs semblables ont mal en pensant que partout dans le monde des êtres humains servent d'intermédiaires au vouloir d'autrui sans y avoir consenti. Il leur est intolérable de savoir que c'est souvent le cas pour leurs propres vouloirs, et pour les vouloirs des groupes dont ils font partie. Dans toutes leurs actions et pensées relatives à des êtres humains, quelle que soit la nature de la relation, chaque homme sans exception, leur apparaît comme constitué par une faculté de consentir librement au bien par amour, faculté emprisonnée dans de l'âme et de la chair. Ce ne sont pas des doctrines, des conceptions, des inclinations, des intentions, des vouloirs qui transforment ainsi le mécanisme d'une pensée humaine. Il y faut de la folie. [...] Les hommes frappés de la folie d'amour ont besoin de voir la faculté du libre consentement s'épanouir partout dans le monde, dans toutes les formes de la vie humaine, chez tous les êtres humains. Qu'est-ce que cela peut leur faire ? pensent les gens raisonnables. Mais ce n'est pas leur faute, les malheureux. Ils sont fous. Leur estomac est détraqué. Ils ont faim et soif de la justice » (id., p.48-50 ; cf. id., p.56-57 : « Mais si l'ordre de l'univers est un ordre sage, il doit y avoir des moments où, du point de vue de la raison terrestre, la folie d'amour seule est raisonnable. Ces moments ne peuvent être que ceux où, comme aujourd'hui, l'humanité est devenue folle à force de manquer d'amour »). « Folie » qui n'est pas sans rapport avec celle dont on crédite S. Weil sans guère se soucier si elle dit vrai ni prendre la peine de recevoir le « bloc compact » de son propos (à ses parents, le 18/07/43, EL, p.250-51), comme avec celle des *fools* de Shakespeare ou des fous de Vélasquez dont elle préférerait « l'étiquette » aux éloges dilatoires de son « intelligence » (aux mêmes, le 4/08/43, id. p.255-56), tel le taon socratique dont l'aiguillon ne laisse pas de fouailler le « gros animal » (Ap., 30e ; Rep.VI, 493 a-d ; cf. p.345), tant il vaut mieux, selon l'adage socratique (*Gorgias*, 482 c), « être en désaccord et en contradiction avec la plupart des gens, qu'étant un, être en désaccord et en contradiction avec moi-même ».

¹⁷ A Closon, 26/07/43, p.17 : « Philip a fait erreur sur la personne ».

¹⁸ *Les fondements juridiques et moraux...*, p.430 : « L'homme est au service du groupe, mais le groupe n'atteint sa fin qu'en servant l'homme, et sachant que, selon l'admirable formule de Maritain, chaque homme a des secrets qui échappent au groupe et des vocations que le groupe ne contient pas » (cf. p.21, Maritain, *Les droits de l'homme et la loi naturelle*, 1942 : «...la valeur de la personne, sa liberté, ses droits, relèvent des choses naturellement sacrées »).

¹⁹ « La conception romaine de Dieu [comme un maître d'esclaves] subsiste encore aujourd'hui, jusque dans des esprits tels que Maritain. Il a écrit : "La notion de droit est même plus profonde que celle d'obligation morale, car Dieu a un droit souverain sur les créatures et il n'a pas d'obligation morale envers elles (encore qu'il se doive à lui-même de leur donner ce qui est requis par leur nature)". Ni la notion d'obligation ni celle de droit ne sauraient convenir à Dieu, mais celle de droit infiniment moins. Car la notion de droit est infiniment plus éloignée du bien pur. Elle est mélangée de bien et de mal ; car la possession d'un droit implique la possibilité d'en faire soit un bon, soit un mauvais usage. Au contraire l'accomplissement d'une obligation est toujours, inconditionnellement, un bien à tous égards. C'est pourquoi les gens de 1789 ont commis une erreur si désastreuse en choisissant comme principe de leur inspiration la notion de droit » (p.329-330). Ainsi s'indigne-t-elle, sans le nommer (cf. EL, p.25), que Maritain assimile « la loi non écrite d'Antigone au droit naturel » et qu'il n'y reconnaisse pas « l'amour extrême, absurde, qui a poussé le Christ sur la Croix » (id., p.25-26). Ainsi

de déclarer les obligations ou les « devoirs envers l'être humain »²¹ ; c'est que les droits ne sont jamais qu'une propriété d'un usage incertain²², de l'ordre de la revendication et du marchandage²³, conditionnée par une reconnaissance²⁴ et comme telle impartie à autrui²⁵ - il y a quelque inconvenance à prétendre avoir tel ou tel droit²⁶, mais il convient de le reconnaître à tel ou tel autre -, tandis que l'obligation s'impose comme une exigence absolue, inconditionnée (p.78, 79), qui concerne tout un chacun en propre sans

encore s'élève-t-elle (p.111) contre son affirmation que « les plus grands penseurs de l'Antiquité n'avaient pas songé à condamner l'esclavage », en renvoyant à *Politiques*, 1253 b 20-22 [« pour les autres, la mise en esclavage (*to despotizein*) est contre nature. C'est par la loi (*nomoi*) que l'un est esclave et l'autre libre, mais par nature (*phusei*) il n'y a pas de différence ; du coup ce n'est pas juste, car l'effet de la violence (*biaion*) »] et argüe-t-elle de l'idée aristotélicienne de l'esclavage par nature pour conclure que « l'existence dans le christianisme contemporain d'un courant thomiste constitue un lien de complicité - parmi beaucoup d'autres, malheureusement - entre le camp nazi et le camp adverse » (p.297).

²⁰ Si « les Grecs n'avaient pas la notion de droit », s'« ils n'avaient pas de mots pour l'exprimer », s'« ils se contentaient du nom de la justice » (*La personne et le sacré*, EL, p.25), « la notion de droit nous vient de Rome, et, comme tout ce qui vient de la Rome antique, qui est la femme pleine des noms du blasphème dont parle l'*Apocalypse*, elle est païenne et non baptisable. Les Romains, qui avaient compris, comme Hitler, que la force n'a la plénitude de l'efficacité que vêtue de quelques idées [à la différence des Athéniens qui à Mélos « ont su concevoir le mal avec cette lucidité merveilleuse » et disent « la vérité du mal » sans être « encore entrés dans le mensonge » (id., p.45)], employaient la notion de droit à cet usage. Elle s'y prête très bien. [...] Louer la Rome antique de nous avoir légué la notion de droit est singulièrement scandaleux. Car si on veut examiner chez elle ce qu'était cette notion dans son berceau, on voit que la propriété était définie par le droit d'user et d'abuser. Et, en fait, la plupart de ces choses dont tout propriétaire avait le droit d'user et d'abuser étaient des êtres humains » (id., p.24-25).

²¹ « La notion d'obligation prime celle de droit qui lui est subordonnée et relative » (p.77).

²² Cf. p.330, supra n.18 ; « Il ne faut leur [aux « malheureux »] donner que des mots qui expriment seulement du bien, du bien à l'état pur. La discrimination est facile. Les mots auxquels on peut joindre quelque chose qui désigne un mal sont étrangers au bien pur. On exprime un blâme quand on dit : "Il met sa personne en avant". La personne est donc étrangère au bien. On peut parler d'un abus de la démocratie. La démocratie est donc étrangère au bien. La possession d'un droit implique la possibilité d'en faire un bon ou un mauvais usage. Le droit est donc étranger au bien. Au contraire l'accomplissement d'une obligation est un bien toujours, partout. La vérité, la beauté, la justice, la compassion sont des biens toujours, partout » (EL, p.30).

²³ « La notion de droit est liée à celle de partage, d'échange, de quantité. Elle a quelque chose de commercial. Elle évoque par elle-même le procès, la plaidoirie. Le droit ne se soutient que sur un ton de revendication ; et quand ce ton est adopté, c'est que la force n'est pas loin, derrière lui, pour le confirmer, ou sans cela il est ridicule » (EL, p.23) ; « Un paysan sur qui un acheteur, dans un marché, fait indiscrètement pression pour l'amener à vendre ses œufs à un prix modéré, peut très bien répondre : "J'ai le droit de garder mes œufs, si on ne m'offre pas un assez bon prix". Mais une jeune fille qu'on est en train de mettre de force dans une maison de prostitution ne parlera pas de ses droits. Dans une telle situation, ce mot semblerait ridicule à force d'insuffisance » (id., p.27 ; cf. encore id., p.22 sur le même exemple qui suscite « un soulèvement de l'être tout entier, farouche et désespéré » et p.23 la « farce sinistre » d'un marchandage avec le diable : « Imaginons que le diable est en train d'acheter l'âme d'un malheureux, et que quelqu'un, prenant pitié du malheureux, intervienne dans le débat et dise au diable : "Il est honteux de votre part de n'offrir que ce prix ; l'objet vaut au moins le double". Cette farce sinistre est celle qu'a joué le mouvement ouvrier avec ses syndicats, ses partis, ses intellectuels de gauche. Cet esprit de marchandage était déjà implicite dans la notion de droit que les gens de 1789 ont eu l'imprudence de mettre au centre de l'appel qu'ils ont voulu crier à la face du monde. C'était en détruire par avance la vertu »).

²⁴ « Un droit qui n'est reconnu par personne n'est pas grand-chose » (p.77).

²⁵ « ...l'accomplissement effectif d'un droit provient non pas de celui qui le possède, mais des autres hommes qui se reconnaissent obligés à quelque chose envers lui » (ibid.)

²⁶ « Si l'on dit à quelqu'un qui soit capable d'entendre : "Ce que vous me faites n'est pas juste", on peut frapper et éveiller à la source l'esprit d'attention et d'amour. Il n'en est pas de même de paroles comme : "J'ai le droit de...", "Vous n'avez pas le droit de..." ; elles enferment une guerre latente et éveillent un esprit de guerre. La notion de droit, mise au centre des conflits sociaux, y rend impossible de part et d'autre toute nuance de charité » (EL, p.26).

avoir à être reconnue²⁷ et dont l'accomplissement « est toujours, inconditionnellement, un bien à tous égards » (p.330) : envers les autres, j'ai des obligations à respecter, non des droits à faire valoir. Ensuite, ce qui dans « l'être humain » est empreint d'un caractère sacré (p.404) qui force le respect et requiert une obligation inconditionnée, ce n'est pas sa personne - instance qu'on serait bien en peine de définir et même de concevoir (EL, p.12)²⁸, tant elle s'épuise dans une suite de « caprices » arbitraires et imaginaires²⁹ -, mais justement ce qui en lui est impersonnel³⁰. A ce compte, proclamer les droits de la personne humaine³¹, c'est avoir deux fois tort, c'est amalgamer deux notions confuses³² et persister dans l'erreur désastreuse de 1789³³.

²⁷ « Une obligation ne serait-elle reconnue par personne, elle ne perd rien de la plénitude de son être. [...] Un homme qui serait seul dans l'univers n'aurait aucun droit, mais il aurait des obligations » (p.77).

²⁸ « “Vous ne m'intéressez pas”. C'est là une parole qu'un homme ne peut pas adresser à un homme sans commettre une cruauté et blesser la justice. “Votre personne ne m'intéresse pas”. Cette parole peut avoir place dans une conversation affectueuse entre amis proches sans blesser ce qu'il y a de plus délicatement ombrageux dans l'amitié. De même on dira sans s'abaisser : “Ma personne ne compte pas”, mais non pas : “Je ne compte pas” [...] Il y a dans chaque homme quelque chose de sacré. Mais ce n'est pas sa personne. Ce n'est pas non plus la personne humaine. C'est lui, cet homme, tout simplement. Voilà un passant dans la rue qui a de longs bras, des yeux bleus, un esprit où passent des pensées que j'ignore, mais qui peut-être sont médiocres. Ce n'est ni sa personne ni la personne humaine en lui qui m'est sacrée. C'est lui. Lui tout entier. Les bras, les yeux, les pensées, tout. Je ne porterais atteinte à rien de tout cela sans des scrupules infinis. Si la personne humaine était en lui ce qu'il y a de sacré pour moi, je pourrais facilement lui crever les yeux. Une fois aveugle, il sera une personne humaine exactement autant qu'avant. Je n'aurais pas du tout touché à la personne humaine en lui. Je n'aurais détruit que ses yeux. [...] Qu'est-ce qui m'empêche au juste de crever les yeux à cet homme, si j'en ai licence et que cela m'amuse ? [cf., tel le fleuron du « développement personnel », « l'horrible phrase de Blake : “Il vaut mieux étouffer un enfant dans son berceau que de conserver en soi un désir non satisfait” » (EL, p.16)] Quoi qu'il me soit sacré tout entier, il ne m'est pas sacré sous tous rapports, à tous égards. Il ne m'est pas sacré en tant que ses bras se trouvent être longs, en tant que ses yeux se trouvent être bleus, en tant que ses pensées sont peut-être médiocres. Ni s'il est duc, en tant qu'il est duc. Ni s'il est chiffonnier, en tant qu'il est chiffonnier. Ce n'est rien de tout cela qui retiendrait ma main. Ce qui la retiendrait, c'est de savoir que si quelqu'un lui crevait les yeux, il aurait l'âme déchirée par la pensée qu'on lui fait du mal » (EL, p.11-13).

²⁹ Cf. *Réflexions sur la cause de la liberté et de l'oppression sociale*, Paris, 1980, p.87, 95.

³⁰ A l'encontre du personnalisme (EL, p.11), « ce qui est sacré, bien loin que ce soit la personne, c'est ce qui, dans un être humain, est impersonnel. Tout ce qui est impersonnel dans l'homme est sacré, et cela seul » (id., p.16) ; « Tout cela est trop évident. Si un enfant fait une addition, et s'il se trompe, l'erreur porte le cachet de sa personne. S'il procède d'une manière parfaitement correcte, sa personne est absente de l'opération » (id., p.17 ; cf. p.315, 317, 334, 336, 342) ; cf. encore *Formes de l'amour implicite de Dieu*, in *Œuvres*, Paris, 1999, p.743 : « Il est donc vrai en un sens qu'il faut concevoir Dieu comme impersonnel, en ce sens qu'il est le modèle divin d'une personne qui se dépasse elle-même en se renonçant ».

³¹ « La notion de droit entraîne naturellement à sa suite, du fait même de sa médiocrité, celle de personne, car le droit est relatif aux choses personnelles. Il est situé à ce niveau » (id., p.27).

³² « Prendre pour règle de la morale publique une notion impossible à définir et à concevoir, c'est donner passage à toute espèce de tyrannie. La notion de droit, lancée à travers le monde en 1789, a été, par son insuffisance interne, impuissante à exercer la fonction qu'on lui confiait. Amalgamer deux notions insuffisantes en parlant des droits de la personne humaine ne nous mènera pas plus loin » (EL, p.12). Aussi bien « l'antiquité n'avait pas la notion du respect dû à la personne. Elle pensait beaucoup trop clairement pour une conception tellement confuse » (id., p.19).

³³ « Les hommes de 1789 ne reconnaissaient pas la réalité d'un tel domaine [celui de l'inconditionné, « au-dessus du monde »]. Ils ne reconnaissaient que celle des choses humaines. C'est pourquoi ils ont commencé par la notion de droit. Mais en même temps ils ont voulu poser des principes absolus. Cette contradiction les a fait tomber dans une confusion de langage et d'idées qui est pour beaucoup dans la confusion politique et sociale actuelle » (p.78 ; cf. p.330, supra n.18 et EL, p.12 et 23).

Le ressort de ce respect infini et inconditionné pour tout être humain, quel qu'il soit, « sans aucune exception » (p.404) et fût-il Hitler³⁴, c'est que « rien jamais ne peut autoriser à supposer d'un homme, quel qu'il puisse être, qu'il est privé de ce pouvoir » (p.403)³⁵, soit du pouvoir d'avoir rapport au bien et à l'impersonnel, partage imprescriptible qui scelle, au-delà de toutes les différences personnelles et donc à l'encontre de tout privilège³⁶, l'égalité, voire l'identité des hommes³⁷ comme une exigence inconditionnée s'imposant « toujours et partout », « sans aucune exception »³⁸ ; autrement dit, ce « qui est sacré en tout être humain », c'est ce qui, au fond de son cœur et « malgré l'expériences des crimes commis, soufferts et observés, s'attend invinciblement à ce qu'on lui fasse du bien et non du mal » (EL, p.13), soit aussi bien « le cri de douloureuse surprise que suscite au fond de l'âme l'infliction du mal » (id., p.15), la « protestation impersonnelle » (id., p.16) : « pourquoi me fait-on du mal ? » (id., p.13, 38, 39) ou « pourquoi m'as-tu abandonné ? »³⁹, bien loin de toute revendication⁴⁰.

³⁴ « Pour la compassion, le crime lui-même est une raison, non pas de s'éloigner, mais de s'approcher, pour partager, non pas la culpabilité, mais la honte » (p.233-34) ; si « nous ne sommes innocents d'aucun des crimes d'Hitler » (p.337), ce jugement ne relève pas de la « compassion ».

³⁵ Ou encore que « rien n'autorise jamais à croire d'aucun homme qu'en lui cette liaison [« entre l'exigence de bien qui est l'essence même de l'homme et la sensibilité »] n'existe pas » (p.406).

³⁶ « ...la personne ne s'épanouit que lorsque du prestige social la gonfle ; son épanouissement est un privilège social. [...] A notre époque d'intelligence obscurcie, on ne fait aucune difficulté de réclamer pour tous une part égale aux privilèges, aux choses qui ont pour essence d'être des privilèges. C'est une espèce de revendication à la fois absurde et basse ; absurde, parce que le privilège est par définition inégal ; basse, parce qu'il ne vaut pas d'être désiré » (EL, p.27-28).

³⁷ « Parmi les inégalités de fait le respect ne peut être égal envers tous que s'il porte sur quelque chose d'identique en tous. Les hommes sont différents dans toutes les relations qui les lient à des choses situées en ce monde, sans aucune exception. Il n'y a d'identique en eux tous que la présence d'un lien avec l'autre réalité. Tous les êtres humains sont absolument identiques pour autant qu'ils peuvent être conçus comme constitués par une exigence centrale de bien autour de laquelle est disposée de la matière psychique et charnelle » (p.405 ; cf. p.404 et supra n.16).

³⁸ A l'encontre des Athéniens de Mélos pour qui « l'examen de ce qui est juste (*dikaia*), on l'accomplit seulement quand il y a nécessité égale de part et d'autre (*apo tès isès anagkès*). Là où il y a un fort et un faible, le possible (*dunata*) est exécuté par le premier et accepté par le second » (*Luttons-nous pour la justice ?*, EL, p.45 ; cf. Thucydide, V, 89).

³⁹ « Le Christ sur la croix a eu compassion de sa propre souffrance comme étant la souffrance de l'humanité en lui. Son cri : "Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?" a été poussé en lui par tous les hommes. Quand ce cri monte au cœur d'un homme, la douleur a éveillé dans les profondeurs de son âme la partie où gît, enfouie sous les crimes, une innocence égale à celle même du Christ » (*Carnet de Londres*, OC, VI, 4, p.365). Mais, à côté du Christ, S. Weil en appelle aussi bien à la figure grecque du malheureux par excellence, au Philoctète de Sophocle (p.138-39).

⁴⁰ « Cette partie profonde, enfantine, du cœur [« parfaitement intacte et parfaitement innocente » (EL, p.39)] qui s'attend toujours à du bien, ce n'est pas celle qui est en jeu dans la revendication. Le petit garçon qui surveille jalousement si son frère n'a pas eu un morceau de gâteau un peu plus grand que lui cède à un mobile venu d'une partie bien plus superficielle de l'âme. Le mot de justice a deux significations très différentes qui ont rapport à ces deux parties de l'âme. La première seule importe » (EL, p.13) ; « La justice consiste à veiller à ce qu'il ne soit pas fait de mal aux hommes. Il est fait du mal à un être humain quand il crie intérieurement : "Pourquoi me fait-on du mal?". Il se trompe souvent dès qu'il essaie de se rendre compte quel mal il subit, qui le lui inflige, pourquoi on le lui inflige. Mais le cri est infaillible. L'autre cri si souvent entendu : "Pourquoi l'autre a-t-il plus que moi?" est relatif au droit. Il faut apprendre à distinguer les deux cris et faire taire le second le plus qu'on peut, avec le moins de brutalité possible, en s'aidant d'un code, des tribunaux ordinaires et de la police. [...]

Pour celui qui est sensible à ce « cri silencieux qui sonne seulement dans le secret du cœur », à ce cri « inarticulé »⁴¹, à ce « cri muet » (EL, p.36), au lieu de l'ignorer ou d'en jouir⁴², tout homme, quel qu'il soit, est également réel⁴³.

Si donc l'être humain comme tel est indéfectiblement amarré à du Bien ou, comme un arbre « en vérité enraciné dans le ciel »⁴⁴, « enraciné dans l'absence de lieu » (VI, 2, p.423), cette vérité est éprouvée dans la surprise indéfectible avec laquelle, quelques blasés que nous affections d'être, nous subissons l'infliction du mal, soit dans le cri étouffé mais « infailible » du malheureux : « pourquoi me fait-on du mal ? », qui

Mais le cri : "Pourquoi me fait-on du mal?" pose des problèmes tout autres, auxquels est indispensable l'esprit de vérité, de justice et d'amour » (EL, p.38). Cf. les animaux en elle qui crient « sans aucun arrêt "moi, moi, moi, moi, moi" » (*Cahier XVI*, oct. 42, OC, VI, 4, p.265) ; encore faut-il ajouter qui si le moi est haïssable, si « tout l'effort des mystiques a toujours visé à obtenir qu'il n'y ait plus dans leur âme aucune partie qui dise "je" » [« Dire "je", c'est mentir » (VI, 4, p.174)], « la partie de l'âme qui dit "nous" est encore infiniment plus dangereuse » (EL, p.17 ; VI, 2, p.421 : « Il ne faut pas être *moi*, mais il faut encore moins être *nous* ») et le foyer de toute idolâtrie (« L'erreur qui attribue à la collectivité un caractère sacré est l'idolâtrie, c'est en tout temps, en tout pays, le crime le plus répandu », id., p.18 ; cf. VI, 2, p.422 : « Un Romain pensait toujours *nous*. Un Hébreu aussi ») dont l'être humain ne se garde qu'en accédant à l'impersonnel (id., p.17-18 et p.19-20).

⁴¹ « Le malheur est par lui-même inarticulé » (EL, p.28) ; « Il y a une alliance naturelle entre la vérité et le malheur, parce que l'une et l'autre sont des suppliants muets, éternellement condamnés à demeurer sans voix devant nous » (EL, p.32) ; « Autant le malheur est hideux, autant l'expression vraie du malheur est souverainement belle. [...] La beauté est sensible, quoique très confusément et mélangée à beaucoup de fausses imitations, à l'intérieur de la cellule où toute pensée humaine est d'abord emprisonnée. La vérité et la justice à la langue coupée ne peuvent espérer aucun autre secours que le sien. Elle n'a pas non plus de langage, elle ne parle pas ; elle ne dit rien. Mais elle a une voix pour appeler. Elle appelle et montre la justice et la vérité qui sont sans voix. Comme un chien aboie pour faire venir des gens auprès de son maître qui gît inanimé dans la neige. Justice, vérité, beauté sont sœurs et alliées. Avec trois mots si beaux, il n'est pas besoin d'en chercher d'autres » (EL, p.37-38).

⁴² « Ceux qui infligent les coups qui provoquent ce cri cèdent à des mobiles différents selon les caractères et selon les moments. Certains trouvent à certains moments une volupté dans ce cri. Beaucoup ignorent qu'il est poussé. Car c'est un cri silencieux qui sonne seulement dans le secret du cœur. Ces deux états d'esprit sont plus voisins qu'il ne semble. Le second n'est qu'un mode affaibli du premier. Cette ignorance est complaisamment entretenue, parce qu'elle flatte et contient elle aussi une volupté. Il n'y a d'autres limites à nos vœux que les nécessités de la matière et l'existence des autres humains autour de nous. Tout élargissement imaginaire de ces limites est voluptueux, et ainsi il y a volupté en tout ce qui fait oublier la réalité des obstacles. C'est pourquoi les bouleversements comme la guerre et la guerre civile, qui vident les existences humaines de leur réalité, qui semblent en faire des marionnettes, sont tellement enivrants. C'est pourquoi aussi l'esclavage est si agréable aux maîtres » (EL, p.13-14).

⁴³ « Un homme sans argent que ronge la faim ne peut voir sans douleur aucune chose relative à la nourriture. Pour lui, une ville, un village, une rue, ce n'est pas autre chose que des restaurants et boutiques d'alimentation, avec de vagues maisons autour. Marchant le long d'une rue, s'il passe devant un restaurant, il lui est impossible de ne pas s'arrêter quelque temps. Il n'y a là pourtant, semble-t-il aucun obstacle à la marche. Mais il y en a un pour lui, à cause de la faim. Les autres passants, qui se promènent distraitement ou vont à leurs affaires, se meuvent dans ces rues comme à côté d'un décor de théâtre. Pour lui chaque restaurant, par l'effet de ce mécanisme invisible qui en fait un obstacle, possède la plénitude de la réalité [car ce qui est « réel », c'est ce à quoi je me cogne, ce qui m'arrête]. Mais la condition de tout cela, c'est qu'il ait faim. [...] Les hommes frappés de la folie d'amour ont besoin de voir la faculté du libre consentement s'épanouir partout dans le monde, dans toutes les formes de la vie humaine, chez tous les êtres humains. [...] Comme tous les restaurants pour le misérable affamé, de même pour eux tous les êtres humains sont réels. Pour eux seuls. C'est toujours un jeu particulier de circonstances ou un don particulier de la personnalité qui suscite chez les gens normaux la sensation que tel être humain existe réellement. Ces fous, eux, peuvent diriger leur attention sur n'importe quel être humain placé dans n'importe quelles circonstances, et recevoir de lui le choc de la réalité » (EL, p.49-50)

⁴⁴ « Seule la lumière qui tombe continuellement du ciel fournit à l'arbre l'énergie qui enfonce profondément dans la terre les puissantes racines. L'arbre est en vérité enraciné dans le ciel » (EL, p.29-30 ; cf. *Timée*, 90 a-b).

atteste qu'un être humain, aussi échaudé soit-il, ne peut pas, à son insu même, ne pas s'attendre au bien.

Comment donc accomplir l'obligation éternelle (p.79) qui porte attention à cette « exigence centrale de bien » formant le noyau de tout être humain - attention seule à même « de projeter de la lumière sur un être humain quel qu'il soit » (p.405), donc de le tenir pour réel⁴⁵ -, dès lors que le respect qui lui est dû et qui a égard à « l'exigence de bien absolu habitant au centre du cœur » (p.404), comme tel hors d'atteinte - *daimonia hyperbolè* (Rep., VI, 509 c) -, ne saurait lui être directement témoigné⁴⁶ et qu'un respect qui n'est pas exprimé « n'a pas d'existence » (p.405)? Par des moyens « d'expression indirecte » (id.) qui s'appuient sur « une liaison établie dans la nature humaine entre l'exigence de bien qui est l'essence même de l'homme et la sensibilité » (p.406), soit en éprouvant le « sacrilège » (id.) que perpète toute privation injuste de l'âme ou du corps infligée à un être humain, autrement dit, tout empêchement apporté à « l'exercice terrestre de la faculté de consentement »⁴⁷. A ce compte le respect n'est effectivement exprimé que « par l'intermédiaire des besoins terrestres de l'homme » (p.80) : autant l'être humain ressent-t-il de vrais besoins (p.83), de besoins « sacrés » (p.399) du corps et de l'âme, autant y a-t-il d'obligations de les satisfaire (p.398, 399)⁴⁸ et de ne point consentir au « sacrilège » de l'indigence sous toutes ses formes⁴⁹.

⁴⁵ « Mais en se déracinant on cherche plus de réel » (VI, 2, p.421) ; « L'attachement est fabricant d'illusions, et quiconque veut le réel doit être détaché » (VI, 2, p.458).

⁴⁶ Puisque « le lien qui attache l'être humain à l'autre réalité [soit à du bien] est comme elle hors de l'atteinte de toutes les facultés humaines » (p.405).

⁴⁷ « La justice a pour objet l'exercice terrestre de la faculté de consentement » (*Luttons-nous pour la justice ?*, EL, p.51) ; « Mais de ce fait [du fait que notre attention n'est pas sollicitée par les autres « tant qu'ils sont dociles » sans faire obstacle à notre vouloir et qu'alors « nous ne dépensons pas notre temps et notre force d'attention à examiner s'ils y ont consenti »] l'action est souillée de sacrilège. Car le consentement humain est sacré. Il est ce que l'homme accorde à Dieu. Il est ce que Dieu vient chercher comme un mendiant auprès des hommes. Le viol est une affreuse caricature de l'amour d'où le consentement est absent. Après le viol l'oppression est la seconde horreur de l'existence humaine. C'est une affreuse caricature de l'obéissance » (id., p.47).

⁴⁸ « A chaque besoin répond une obligation. A chaque obligation correspond un besoin. Il n'est pas d'autre espèce d'obligation relative aux choses humaines » (p.406 ; cf. encore p.410).

⁴⁹ « Avec la notion obligation-besoin, on peut (contrairement à *droit*) rester dans le principe ou s'approcher du détail concret autant qu'on veut. Car les besoins sont des faits quoique difficiles à saisir. On peut les étudier. Si quelqu'un dit : « L'homme a droit à la liberté » et qu'on demande : « Qu'est-ce que c'est que cette liberté à laquelle l'homme a droit? », la notion employée ne fournit aucune méthode pour chercher une réponse correcte. Au contraire, si on dit : « On est obligé de donner à l'homme ce dont il a besoin, et il a besoin de la liberté », et...en ce cas au contraire... Et si on demande : « *Qui* est obligé? », il faut répondre : « Chaque homme, selon les possibilités que lui donne la situation où il se trouve ». Et si on demande : « *Qui* a besoin? » Tous les hommes. Ce qui n'est pas universel par essence, bien que les formes puissent être variables, n'est pas un besoin. Cette formule est à la fois absolue comme un principe et souple comme la vie » (EL, p.170-71 ou V, 2, p.377).

C'est donc sur le fil d'un inventaire, qui « est toujours susceptible de révision » (p.409, 399, 83-84), des besoins de l'être humain, objets d'autant d'obligations, que se fait valoir « le besoin d'enracinement » (p.149, 401) comme « le plus important et le plus méconnu de l'âme humaine » (p.113). Encore faut-il préciser que l'obligation envers une collectivité, quand bien même peut-elle aller jusqu'à requérir le sacrifice total⁵⁰, n'est jamais à son tour qu'indirecte⁵¹ et ne vaut qu'à raison que cette collectivité s'avère être un milieu nourricier - soit un tissu d'obligations - de première importance pour un « certain nombre d'âmes humaines »⁵², attendu qu'elle répond, de manière irremplaçable⁵³, au besoin le plus vital qui soit, le besoin du passé et de sa transmission⁵⁴. Ainsi sur le terrain du « patriotisme nouveau » (p.209)⁵⁵ qu'il s'agit d'insuffler au pays pour lui « refaire une âme » (p.212 ; cf. p.230), eu égard à la « rupture de continuité » de juin 40⁵⁶ - elle-même rapportée à la Commune (p.176-77) et à la guerre de 14-18⁵⁷ -, « un

⁵⁰ « A cause de tout cela, il peut arriver que l'obligation à l'égard d'une collectivité en péril aille jusqu'au sacrifice total. Mais il ne s'ensuit pas que la collectivité soit au-dessus de l'être humain. Il arrive aussi que l'obligation de secourir un être humain en détresse doive aller jusqu'au sacrifice total, sans que cela implique aucune supériorité du côté de celui qui est secouru » (p.82).

⁵¹ Puisqu'aussi bien « il n'y a pas d'obligation pour les collectivités comme telles » et que « l'obligation ne lie que les êtres humains » (p.78).

⁵² « On doit le respect à un champ de blé, non pas pour lui-même, mais parce que c'est de la nourriture pour les hommes. D'une manière analogue, on doit du respect à une collectivité, quelle qu'elle soit - patrie, famille, ou toute autre -, non pas pour elle-même, mais comme nourriture pour un certain nombre d'âmes humaines » (p.81-82) ; « ...même au moment du sacrifice total, il n'est jamais dû à aucune collectivité autre chose qu'un respect analogue à celui qui est dû à la nourriture » (p.83).

⁵³ « D'abord chacune est unique, et, si elle est détruite, n'est pas remplacée. Un sac de blé peut toujours être substitué à un autre sac de blé. La nourriture qu'une collectivité fournit à l'âme de ceux qui en sont membres n'a pas d'équivalent dans l'univers entier » (p.82).

⁵⁴ « De tous les besoins de l'âme humaine, il n'y en a pas de plus vital que le passé. [...] Le passé détruit ne revient jamais plus. La destruction du passé est peut-être le plus grand crime » (p.120-21 ; cf. p.82, 165).

⁵⁵ « La liberté n'est malheureusement pas pour nous une chose toute proche à retrouver, un objet familier qui aurait été dérobé par surprise. C'est une chose à inventer » (EL, p.53), telle « la saveur de la vraie obéissance » (id., p.52).

⁵⁶ « Etant donné qu'en fait il y a eu rupture de continuité dans notre histoire récente, la légitimité ne peut plus avoir un caractère historique ; elle doit procéder de la source éternelle de toute légitimité » (p.241) ; « Le peuple français, en juin et juillet 1940, n'a pas été un peuple à qui des escrocs, cachés dans l'ombre, ont soudain par surprise volé sa patrie. C'est un peuple qui a ouvert la main et laissé la patrie tomber par terre. Plus tard - mais après un long intervalle - il s'est consumé en efforts de plus en plus désespérés pour la ramasser, mais quelqu'un avait mis le pied dessus » (p.166 ; cf. EL, p.60-61). Mais le patriotisme français a ceci de paradoxal qu'il est « fondé, non sur l'amour du passé, mais sur la rupture la plus violente avec le passé du pays » [1789] » (p.175).

⁵⁷ « Quand quelqu'un va dans le dévouement beaucoup plus loin que son cœur ne le pousse, il se produit inévitablement par la suite une réaction violente, une sorte de révolte dans les sentiments. Cela se voit souvent dans les familles, quand un malade a besoin de soins qui dépassent l'affection qu'il inspire. Il est l'objet d'une rancune refoulée parce qu'inavouable, mais toujours présente comme un poison secret. La même chose s'est produite entre les Français et la France, après 1918 » (p.192 ; cf. p.265 ou V, 2, p.381 : « Ce qui dans tout cela est le plus étrange, c'est que ce même Etat, objet de haine, de répulsion, de dérision, de mépris et de crainte, sous le nom de patrie, réclamait la fidélité absolue, le don total, le sacrifice suprême, et l'obtenait. Du moins il l'a obtenu de 1914 à 1918 à un degré qui dépassait toute attente. Il se posait comme un absolu ici-bas, c'est-à-dire comme un objet d'idolâtrie, et était accepté comme tel [p.192 : « honoré d'une quantité incroyable de sacrifices humains »]. Une idolâtrie sans amour ; quoi de plus extraordinaire ? [p.192 : « quoi de plus monstrueux et de plus triste ? »] C'est qu'il n'y avait rien d'autre que lui, qu'il avait fait le vide »). Cf. son « erreur criminelle d'avant 1939 sur les milieux pacifistes et leur action » (VI, 4, p.374) : « Le pacifisme n'est susceptible de faire

patriotisme subordonné à la justice » (p.214), restreint « dans de justes limites » (p.214 ; cf. p.199-200), celles d' « un certain milieu vital » (p.223), sur ce terrain donc joue à plein la contradiction réelle (p.219) selon laquelle nous sommes soumis « à des obligations absolues envers des choses relatives, limitées et imparfaites » (p.220) et tenus d'y souscrire sans succomber à « l'idolâtrie de soi »⁵⁸. A rebours des rêves maléfiques de grandeur⁵⁹ qui célèbrent l'Etat, cette « chose froide qui ne peut être aimée » sinon perversément par défaut⁶⁰, seule la folie de la compassion peut, sans confusion ni mensonge⁶¹, faire « entrer l'amour de la France par la chair jusqu'au fond de l'âme⁶². Tel est le dernier mot d'un esprit que le malheur du monde « obsède »⁶³.

du mal que par la confusion entre deux répugnances, la répugnance à tuer et la répugnance à mourir. La première est honorable, mais très faible ; la seconde presque invouable, mais très forte ; leur mélange forme un mobile d'une grande énergie, qui n'est pas inhibé par la honte, et où la seconde répugnance est seule agissante. Les pacifistes français des dernières années répugnaient à mourir, nullement à tuer, sans quoi ils n'auraient pas couru si précipitamment, eu juillet 1940, à la collaboration avec l'Allemagne. Le petit nombre qui se trouvait dans ces milieux par une véritable répugnance au meurtre a été tristement dupe » (p.222-23).

⁵⁸ « Notre patriotisme vient tout droit des Romains. [...] C'était vraiment un peuple athée et idolâtre ; non pas idolâtres de statues faites en pierre ou en bronze, mais idolâtre de lui-même. C'est cette idolâtrie de soi qu'il nous a léguée sous le nom de patriotisme » (p.204). A l'inverse, le patriotisme nouveau saura se limiter : « Cela suffit pour que l'obligation envers la patrie s'impose comme une évidence. Elle coexiste avec d'autres ; elle ne contraint pas à donner tout toujours ; elle contraint à donner tout quelquefois » (p.221).

⁵⁹ « Evoquer en ce moment la grandeur historique de la France, ses gloires passées et futures, l'éclat dont son existence a été entourée, cela n'est pas possible sans une espèce de raidissement intérieur qui donne au ton quelque chose de forcé. Rien qui ressemble à l'orgueil ne peut convenir aux malheureux » (p.234) ; « Notre conception de la grandeur est la tare la plus grave et celle dont nous avons le moins conscience comme une tare. [...] Notre conception de la grandeur est celle même qui a inspiré la vie entière d'Hitler. Quand nous la dénonçons sans la moindre trace de retour sur nous-mêmes, les anges doivent pleurer ou rire, s'il y a des anges qui s'intéressent à notre propagande » (p.275).

⁶⁰ « L'Etat est une chose froide qui ne peut être aimée ; mais il tue et abolit tout ce qui pourrait l'être ; ainsi on est forcé de l'aimer parce qu'il n'y a que lui. Tel est le supplice moral de nos contemporains » (p.179).

⁶¹ « Dans la confusion actuelle des pensées et des sentiments autour de l'idée de patrie, avons-nous aucune garantie que le sacrifice d'un soldat français en Afrique est plus pur par l'inspiration que celui d'un soldat allemand en Russie ? Actuellement nous n'en avons pas. Si nous ne sentons pas quelle terrible responsabilité il en résulte, nous ne pouvons pas être innocents au milieu de ce déchaînement de crime à travers le monde » (p.230-31).

⁶² « La compassion pour la France n'est pas une compensation, mais une spiritualisation des souffrances subies ; elle peut transfigurer même les souffrances les plus charnelles, le froid, la faim. Celui qui a froid et faim, et qui est tenté d'avoir pitié de soi-même, peut au lieu de cela, à travers sa propre chair, diriger sa pitié vers la France ; le froid et la faim mêmes font alors entrer l'amour de la France par la chair jusqu'au fond de l'âme » (p.234-35 ; cf. p.96 et 160 sur la manière dont « le métier entre dans le corps ») ; « La folie d'amour fait de la compassion un mobile bien plus puissant que la grandeur, la gloire et même l'honneur, pour toute espèce d'action y compris le combat » (EL, p.56).

⁶³ Lettre à M. Schumann, New York, EL, p.199 : « Le malheur répandu sur la surface du globe m'obsède et m'accable au point d'annuler mes facultés, et je ne puis les récupérer et me délivrer de cette obsession que si j'ai moi-même une large part de danger et de souffrance. C'est donc une condition pour que j'aie la capacité de travailler ».